

## Règlement de la Cyclo sportive et des randos Morbihan

**Art 1 :** Les participants à la Cyclo sportive (épreuve chronométrée) doivent fournir obligatoirement une photocopie de la licence (FFC, FSGT, UFOLEP, FFTRI, FFCT « Vélo Sport », FF Handisport), ou un certificat médical de moins d'un an. Document à joindre à l'inscription.

**Art 2 :** Le port du casque est obligatoire. Pas de départ sans casque.

- Les guidons de type triathlète et contre-la-montre sont strictement interdits.

- Les vélos couchés et les vélos à assistance électrique sont interdits sur les épreuves chronométrées.

**Art 3 :** Les voitures et motos, autres que celles de l'organisation, sont strictement interdites.

**Art 4 :** L'engagement des mineurs se fera avec autorisation parentale.

**Art 5 :** Les participants aux différents circuits sont tenus de respecter le code de la route. La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est totalement fermée. L'épreuve est déclarée en préfecture, mais l'attention des signaleurs est parfois limitée dans la durée. Et aussi liée à l'attention des résidents sur le parcours et des participants à cette cyclo.

**Art 6 :** Les participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile (individuelle ou collective).

Les dégâts corporels ou matériels ne sont pas couverts par l'organisation.

**Art 7 :** Chaque participant autorise l'organisation à reproduire son image pour les opérations promotionnelles de la Cyclo rando du Morbihan

**Art 8 :** L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.

**Art 9 :** Seul la cyclo Morbihan 120 k chronométrée donnera lieu à un classement.

**Art 10 :** L'engagement à la Cyclo Rando Morbihan implique l'acceptation du règlement.

**Art 11 :** Il n'est pas adressé de confirmation individuelle d'inscription. Le remboursement de l'inscription n'est possible qu'en cas d'annulation totale de l'organisation.

**Art 12 :** Les départs et arrivées se feront toutes sur le Bd des Championnats du Monde à Plouay.

Voir plan joint.

Les départs seront à :

- 8H30 pour la Cycloportive de 120Kms.
- 8H45 pour les randos de 120, 100, 80 et 70 Kms.

**Art 13 : Les inscriptions sur place et retrait des dossards se feront :**

- Le Mercredi 21 août à l'école de Musique (50m esplanade) de 14h à 18h.
- Le Jeudi 22 Août à l'école de Musique de 14 h à 18h.
- Le Vendredi matin de 6H30 à 8h30 sur l'esplanade du championnat du Monde.